

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 19 FEVRIER 2019 A 18H30 A LOQUEFFRET**

**Étaient présents**

**BERRIEN** : Marie-Pierre COANT, Catherine MIGNOT-JAOUEN, Hubert LE LANN, Paul QUEMENER

**BOLAZEC** :

**BOTMEUR** : Éric PRIGENT

**BRASPARTS** : Jean-Pierre BROUSTAL, Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON, Josiane GUINVARC'H

**BRENNILIS** : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

**HUELGOAT** : Jean-Pierre SALAÛN, Benoît MICHEL, Claude MOREL, Claire CHABANNES, Corentin GARREC

**LA FEUILLEE** : Gérard RANNOU, Régis LE GOFF

**LOPEREC** : François LE LUYER, Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN

**LOQUEFFRET** : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

**PLOUYE** : Jean-Michel SCOUARNEC, Marcel LE GUERN

**SAINT-RIVOAL** : Yves Claude GUILLOU

**SCRIGNAC** : Georges MORVAN, Jean LE GAC, Corinne NICOLE

**Procurations** : Geneviève LE MAT a donné pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC

**Absente excusée** : Coralie JEZEQUEL

**Secrétaire de séance** : Jean-Michel SCOUARNEC

**Ordre du jour** :

- ➔ Présentation du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) par les directeurs adjoints du CHU de Brest, site de Carhaix (M. PAUL et Mme BETTLER) accompagnés des assistantes sociales (Mmes BRELIVET et L'HENAFF)
- ➔ Révision des commissions thématiques et représentation dans les organismes extérieurs suite au retrait de Locmaria-Berrien et aux nouvelles élections de la commune de Huelgoat
- ➔ Demande d'inscription au PDIPR des sentiers en forêt de Huelgoat et convention de passage avec l'Office National des Forêts
- ➔ Location atelier sur la zone de Kroas an Herry à La Feuillée à la société Dour an Doueez
- ➔ Location de la salle annexe aux chalets à Botmeur à l'association O P'ti Boneur
- ➔ Demande de subvention de l'association Locmaria-Berrien Avenir
- ➔ Subvention investissement E Megalis
- ➔ Proposition de réactualisation des informations foncières
- ➔ Information sur la proposition Finistère Habitat/logements locatifs de la collectivité
- ➔ Questions diverses

Le président accueille Mmes BETTLER, BRELIVET et L'HENAFF pour la présentation du CLIC. De même, il accueille les nouveaux élus communautaires de la commune de Huelgoat, Mmes Claude MOREL et Claire CHABANNES ainsi que M. Corentin GARREC et propose un tour de table de présentation. Il constate le quorum après avoir nommé les pouvoirs.

### **Présentation du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)**

Un CLIC du pays COB est porté par le CHU Brest – Carhaix suite à un appel à projets du Conseil Départemental du Finistère. Il fonctionne sur les communautés de communes de Monts d'Arrée Communauté, Haute Cornouaille et Poher Communauté. Il a ouvert ses portes en avril 2018.

Depuis le mois de juin des permanences ont lieu sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté au 12 rue du Docteur Jacq à Huelgoat (bâtiment communautaire) le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h30 à 11h30 sur RDV.

Deux assistantes sociales (Mmes Brelivet et l'Henaff) sur 0,5 ETP chacune accueillent, informent et accompagnent le public dont l'âge est au-delà de 60 ans.

Le service reçoit en moyenne 15 appels par jour, il a réalisé 202 visites à domicile en 2018 dont 44 sur Monts d'Arrée Communauté.

Un appel est lancé auprès des mairies afin d'avoir des informations sur la distribution de colis alimentaires sur l'ensemble des communes du territoire.

Monts d'Arrée Communauté a sur son territoire 2.905 personnes de plus de 60 ans ce qui représente environ 35 % de la population totale (près de 15 % ont plus de 75 ans).

Le service est financé à hauteur de 49.000 € /an par le Département. Pour bien fonctionner il faudrait près de 80.000 €, c'est pourquoi les 3 communautés de communes seront sollicitées prochainement pour aider au financement du service à hauteur de 1 € à 1,50 € par personne de plus de 60 ans.

Le président remercie de cette présentation et un nouveau contact sera pris à la suite d'un échange entre le CLIC et les 3 communautés de communes sur la présentation du service et son financement.

Le président souligne l'importance de ce service pour le territoire et de l'intérêt pour l'ensemble des communautés de communes concernées de participer à son fonctionnement. Toutefois le Conseil Départemental pourrait soutenir de manière plus importante notre territoire au regard des indicateurs sociaux qui le caractérisent.

### **Révision des commissions thématiques et représentation dans les organismes extérieurs suite au retrait de Locmaria-Berrien et aux nouvelles élections de la commune de Huelgoat**

Le président indique que le départ de la commune de Locmaria-Berrien ainsi que les élections municipales de la commune de Huelgoat impliquent de revoir les différentes commissions thématiques.

Le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, les élus membres des commissions thématiques dont le détail se trouve en annexe de ce procès-verbal.

Ensuite le conseil communautaire à l'unanimité décide de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :

- Titulaires :

Coralie JEZEQUEL, Benoît MICHEL, Marcel LE GUERN, Marcel SALAÛN, Georges MORVAN

- Suppléants :

Yves Claude GUILLOU, Alexis MANAC'H, Régis LE GOFF, François LE LUYER, Joseph SIMON

Puis le conseil communautaire à l'unanimité décide de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission pour les délégations de service public :

- Titulaires :

Corinne NICOLE, Alexis MANAC'H, Yves Claude GUILLOU, Georges MORVAN, Coralie JEZEQUEL

- Suppléants :

Claude MOREL, Marie-Pierre COANT, Hubert LE LANN, Gérard RANNOU, Joseph SIMON

Les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ayant un représentant désigné par commune perd un membre celui de la commune de Locmaria-Berrien.

Les représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs auxquels la collectivité adhère se trouvent en annexe de ce procès-verbal.

### **Demande d'inscription au PDIPR des sentiers en forêt de Huelgoat et convention de passage avec l'Office National des Forêts**

Tout d'abord, le président rappelle les actions, réalisées et en court de réalisation, du schéma d'accueil du public en forêt du Huelgoat en collaboration avec l'Office National des Forêts, à savoir :

En 2018 : La création et pose de bornes et signalétique en forêt, la réalisation d'un diagnostic des équipements métalliques de sécurité présents en forêt, la réalisation d'un diagnostic sécuritaire des arbres du bois du Saoulec et le long du sentier pittoresque.

En 2019 : Suite aux diagnostics, la réalisation des travaux sur les équipements métalliques de sécurité ainsi que l'abattage et élagage des arbres, retrait de végétation du Chaos au cours du mois de mars. La création et la pose de pupitres sur les lieux emblématiques et de panneaux d'information sur les parkings des 3 entrées principales, la réalisation d'une carte de la forêt avec les parcours et les informations sur les sites avant l'été.

Un diagnostic complémentaire d'un hêtre à l'entrée de la forêt côté Moulin du Chaos sera réalisé car son état sanitaire doit être bien établi avant d'entreprendre une action.

L'aménagement des parkings sera vu début 2020.

Le montant de dépenses pour l'ensemble des travaux est d'environ 170.000 € et les subventions obtenues de 147.000 €.

L'ensemble de ces actions a pour but de rendre la forêt plus attractive.

#### **Inscription au PDIPR :**

Par délibération du 26 juin 2018, la demande d'inscription au PDIPR des sentiers de randonnée en forêt de Huelgoat avait été initiée. Depuis le dossier technique a été réalisé par les services de l'Office National des Forêts.

Les sentiers ont été précisément définis et sont représentés sur une carte en annexe.

Ainsi le président propose de faire la demande d'inscription au PDIPR des sentiers de randonnée en forêt de Huelgoat tel que présenté.

Le conseil communautaire à l'unanimité émet un avis favorable sur les circuits proposés, demande au Conseil Départemental l'inscription de ces itinéraires au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et autorise le Président à signer tous les documents afférents au projet.

#### Convention de passage avec l'ONF :

En vue de la réalisation d'itinéraires de randonnée en forêt du Huelgoat, la communauté de communes a sollicité l'autorisation de l'Office National des Forêts (ONF), propriétaire d'une grande partie de la forêt, afin de laisser traverser ses parcelles privées.

Ainsi, l'ONF accorde une autorisation de passage exclusivement aux randonneurs pédestres et sur certains sentiers aux randonneurs équestres et VTT tel que défini sur les parcelles dans la convention en annexe.

Cette autorisation accordée pour 3 ans est renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil communautaire à l'unanimité émet un avis favorable à la convention d'autorisation de passage des parcelles propriété de l'ONF en forêt du Huelgoat et autorise le président à signer la convention et toutes pièces afférentes.

#### Location atelier sur la zone de Kroas an Herry à La Feuillée à la société Dour an Doueez

Le président informe que la collectivité a été sollicitée par la société DOUR AN DOUEEZ pour louer une partie de l'atelier appartenant à la communauté de communes sur la zone d'activités de Kroas an Herry à La Feuillée qui est actuellement loué par la SCOP TRI MARTOLOD (Brasserie An Alarc'h).

Régis Le Goff, après avoir rappelé les différentes utilisations de cet atelier depuis sa création, présente l'activité (limonaderie) de cette société qui s'exercera sur la moitié de l'atelier et précise que la SCOP TRI MARTOLOD continuera de louer la moitié de l'atelier soit 300 m<sup>2</sup> pour son activité de fabrications de bières.

Un projet de contrat de bail commercial a été établi pour une durée de 9 ans moyennant un loyer de 300 € H.T. mensuel. Il prendra effet le 01 mars 2019.

Un avenant au bail de la SCOP TRI MARTOLOD sera également à réaliser pour revenir à la location de 300 m<sup>2</sup> pour un prix de 300 € H.T.

Le conseil communautaire à l'unanimité émet un avis favorable au bail commercial avec la société DOUR AN DOUEEZ pour 300 m<sup>2</sup> d'un atelier sur la zone de Kroas an Herry à La Feuillée moyennant un loyer de 300 € H.T. mensuel et autorise le Président à signer le bail ainsi que l'avenant au bail de la SCOP TRI MARTOLOD à intervenir suite à ce changement ainsi que tous documents y afférents.

#### Location de la salle annexe aux chalets à Botmeur à l'association O P'ti Boneur

L'association O P'ti Boneur gère un bar associatif et loue à cet effet la salle d'accueil touristique provisoirement depuis 2016.

La commune de Botmeur réhabilite actuellement un bâtiment municipal en vue d'y héberger l'association. Les travaux sont en cours et doivent se terminer pour cet été pour son installation permanente. En attendant, l'association demande de pouvoir prolonger l'occupation du local dans les mêmes conditions. Elle propose l'occupation de la salle moyennant un prix de 150 € annuel correspondant aux frais de chauffage et de fonctionnement de la salle.

Il est bien précisé que la collectivité est prioritaire sur son occupation et que le ménage sera impérativement fait après chaque utilisation.

La durée d'occupation est l'année 2019.

Au vu des éléments présentés le conseil communautaire décide à l'unanimité de mettre à disposition la salle située sur la commune de Botmeur à l'association « O P'ti Boneur » moyennant un montant de 150 € pour l'année 2019 et autorise le président à signer la convention à intervenir.

### **Demande de subvention de l'association Locmaria-Berrien Avenir**

Le président fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de l'association Locmaria-Berrien Avenir.

Cette association a pour objet de défendre et promouvoir la démocratie, s'opposer à la fusion Locmaria-Berrien Poullaouen, soutenir tous projets ayant pour but une nouvelle organisation du territoire respectueuse de ses caractéristiques géographiques, historiques, culturelles et économiques.

A ce titre, elle engage une procédure de recours en annulation de l'arrêté de fusion du 01 décembre 2018 des communes de Locmaria-Berrien et de Poullaouen.

Agissant dans le même but que la communauté de communes, elle demande un soutien financier à sa démarche.

Jean-Yves Crenn insiste sur la nécessité d'aider cette association dont la demande sort du cadre habituel.

Au vu des éléments présentés le conseil communautaire décide à 27 voix pour et 2 abstentions (Corinne Nicole et Marie-Noëlle Jaffré) de verser une subvention de 2.100 € à l'association Locmaria-Berrien Avenir.

### **Subvention investissement E Mégalis**

La mise en œuvre par le Syndicat mixte Mégalis Bretagne des services numériques mutualisés auprès des collectivités bretonnes s'appuie sur des plans de programme pluriannuels votés par le comité syndical.

2019 est la dernière année du plan de programme 2015-2019 et donc l'année de préparation et mise en œuvre opérationnelle du prochain plan de programme 2020-2024. Des travaux de préparation ont permis d'identifier dans un premier temps des coûts de migration et d'installation des services existants et des nouveaux services, estimés à plus de 900 000 euros, que le comité syndical du Syndicat mixte du 21 décembre 2018 a décidé de financer à travers un appel à subvention d'investissement de la part de ses membres.

Considérant le fait que Monts d'Arrée Communauté est membre du syndicat mixte Mégalis Bretagne

Considérant le fait que Monts d'Arrée Communauté adhère au bouquet de services numériques mutualisés de Mégalis Bretagne et en fait profiter les communes de son territoire,

Et considérant également l'appel à subvention d'investissement (délibération n°18-55 du syndicat mixte Mégalis Bretagne) émis par le Syndicat mixte à destination de ses membres pour la préparation du plan de programme 2020-2024,

Il est proposé d'approuver, pour l'exercice 2019, le versement d'une subvention d'investissement au Syndicat mixte Mégalis Bretagne à hauteur de 2.332 € H.T.

Proposition adoptée à l'unanimité

### **Proposition de réactualisation des informations foncières**

Une proposition de prestation de service est présentée.

Il s'agit d'une expertise technique et fiscale des données de la matrice cadastrale.

L'objectif est d'agir sur l'assiette foncière pour sa fiabilité et permettre aux commissions communales des impôts directs de travailler sur une analyse complète.

Cette mission est exécutée par Environnement Numérique pour un montant de 2.078 € H.T. sur l'ensemble des communes de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté.

L'intérêt de cette prestation fait débat. Est-ce bien à la collectivité de réaliser ce travail ?

Il est proposé d'approuver, cette prestation pour un montant de 2.078 € H.T (tranche ferme)

Adopté à 22 voix pour 5 voix contre et 3 abstentions

### **Information sur la proposition Finistère Habitat/logements locatifs de la collectivité**

Le président fait lecture d'un courrier de Finistère Habitat qui fait suite à une rencontre du conseil communautaire le 15 mai 2018. Finistère Habitat vient de construire 10 logements locatifs sur le territoire et s'est engagé à construire de nouveaux logements si la démarche se fait au niveau communautaire.

Après la vente de logements locatifs sur la commune de Plouyé, Finistère Habitat avait pris un engagement moral pour reconstruire de nouveaux logements, à ce jour, ils ne sont toujours pas construits.

Un état des lieux de l'ensemble du parc locatif sur les 12 communes a été fait. Finistère Habitat propose également de faire l'acquisition des 12 logements locatifs sociaux propriété de Monts d'Arrée Communauté et de gérer les 14 logements locatifs construits via un bail emphytéotique avec les communes.

Le conseil communautaire propose une réunion de la commission logements locatifs, qui auparavant fera remonter les propositions de terrains viabilisés disponibles sur les communes et ensuite prendra rendez-vous avec Finistère Habitat.

### **Questions diverses**

Corinne Nicole questionne sur le référencement des hébergements touristiques sur le site Internet communautaire consacré au tourisme. Le président explique que la mise en avant avec photos est proposée à chaque loueur. Suivant les réponses une mise en avant est réalisée, sinon les hébergeurs sont inscrits en liste complémentaire.

En fin de séance, M. Jean-Claude David de l'association Locmaria-Berrien Avenir remercie le conseil communautaire pour l'aide financière apportée à l'association.

**La séance se termine à 21 heures 05**